



Le 06 février 2025,  
De Madame Agnès Cluzel  
Pour l'association MRAP89  
8 rue des Ardillières Vigny Venizy 89210  
Téléphone 0688708229

À Madame Julie COLIN  
Procureure de la République de Sens

Nous portons à votre connaissance le contenu de photos montages diffusés par Mr Xavier Rosalie Delteil sur sa page face book accessible à tout public.

Ces publications sont odieuses et il est très grave qu'un élu de la République s'en fasse l'écho.

Nous estimons que les photos montages mettant en scène des femmes voilées enceintes à la CAF, ou faisant référence à la Saint Valentin, constituent une provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence envers la communauté musulmane, conformément à l'article 24 alinéa 7 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Étant donné qu'il s'agit d'un maire, l'alinéa 9 du même article s'applique, ce qui pourrait entraîner des sanctions plus sévères pour l'auteur de ce délit :

« Lorsque les faits mentionnés aux septième et huitième alinéas du présent article sont commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.».

D'autre captures d'écran, concernant des montages mettant en scène des élus de la France Insoumise, sont des injures inacceptables dans notre état où «liberté, égalité, fraternité» est écrit sur le fronton de chaque mairie.

D'autres publications, notamment celle concernant la Saint Valentin sont prescrites et témoignent bien d'une intention raciste.

Madame La Procureur, nous connaissons votre attachement aux valeurs antiracistes. Nous attendons les conclusions de ce signalement, et vous prions de recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Agnès Cluzel

MRAP89

